

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 22 septembre 2020**

Etaient présents :

Franck COLLARD	Directeur
Lionel RISCHMANN	Directeur adjoint
Agnès DIAB	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Eric BOEDA Anne Peggy HELLEQUIN Rémi LABRUSSE Dominique MEURS	Fabrice BONDOUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL Simona TERSIGNI
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE Dalila KHELIFI	Barthélémy PIRON-PALLISER Seyba SIMA
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE Marie Hélène BACQUE Laure BLEVIS Marc DECIMO Vincent DEMONT Aurélie PETIOT Stéphane RICAN Simon SARLIN Emmanuelle TIXIER DUMESNIL	Franck RAKOTONIRINA à Johanna ADILE Sylvain DESTEPHEN à Xavier VIGNA

Franck Collard ouvre la séance à 14h00.

Alice BRAUN informe que, comme mentionné au dernier CUFR, nos étudiants de licence n'ont pas d'anglais au premier semestre mais, que contrairement à ce qui avait été dit, ils ne peuvent pas non plus prendre une autre langue.

I. Livrets pédagogiques

Tous les livrets ne pourront pas être votés, beaucoup étant encore incomplets. Nous pouvons présenter ceux de géographie et aménagement, d'urbanisme, d'histoire de l'art.

Olivier KUBURZ signale qu'il y a des problèmes avec celui du master d'anthropologie pour lequel des corrections n'ont pas été apportées.

Pour le livret de la licence d'AES, il manque encore des descriptifs.

Celui de la licence de sciences sociales ne peut pas non plus être voté en l'état.

Les livrets des doubles licences avec l'histoire de l'art ne seraient pas en ligne.

On informe les membres du CUFR que concernant l'organisation des examens, l'UFR ne prendra en charge que ceux des UE fondamentales.

On passe au vote des livrets pour les formations suivantes :

Licence d'histoire de l'art et archéologie
Master d'histoire de l'art
Licence de sociologie
Master de géographie et aménagement
Licence de géographie et aménagement
Master MCPN
Master d'urbanisme

Les livrets sont votés à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.

II. Vacataires à habiliter

La liste des vacataires est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Référent-e Relations Internationales (RI) pour l'UFR

Audrey BOCHATON a cessé ses fonctions de référente Relations internationales. Natacha PERNAC s'est portée volontaire pour assumer cette fonction.

La nomination de Natacha PERNAC comme référente RI est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Questions diverses

- Barthélémy PIRON-PALLISER présente une motion de l'UNEF ayant trait à la question des « sans facs ».

Un certain nombre d'étudiants se trouvent actuellement sans affectation à l'université que ce soit en licence ou en master : 160 dossiers ont été transmis à la vice-présidence avec seulement la délivrance de 3 autorisations d'inscription depuis le 15 juillet. Ces dossiers concernent 19 étudiants pour l'UFR SSA.

« Le Conseil d'UFR de SSA réuni ce mardi 22 septembre est soucieux du sort des nombreuses personnes, recensées par les syndicats étudiants, qui se retrouvent sans affectation dans l'enseignement supérieur en cette rentrée 2020.

Le conseil d'UFR souhaite attirer l'attention des conseils centraux et de la présidence, sur les problèmes de non-inscription que rencontrent ces étudiant.e.s et interpelle la présidence afin qu'elle mette en oeuvre, au plus vite, les commissions nécessaires afin de trouver des solutions satisfaisantes pour ces étudiant.e.s. »

La motion est votée à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.

- Le département de géographie propose une motion sur la réforme LPPR. La question est de savoir à qui on destine cette motion.

« Réunie le 14 septembre 2020, l'assemblée du département de géographie-aménagement de l'université Paris Nanterre réaffirme son opposition au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Ce projet a été diffusé le 07 juin dernier et présenté en conseil des ministres au mois de juillet. Il sera discuté à l'Assemblée Nationale à partir du 21 septembre

2020.

Nous rejoignons l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental émis le 24 juin 2020[1] - qui posait, entre autres, cette question fondamentale avec clarté : "Peut-on soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade ?"-, les positions prises par l'assemblée des directions de laboratoires dans leur avis émis le 06 juillet dernier[2], ainsi que les nombreuses oppositions manifestées à ce projet de loi et répertoriées sur le site Sauvons l'Université[3].

Nous sommes particulièrement inquiets et nous opposons à

- la remise en cause des fonctions du CNU et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs ;

- l'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR et des personnels BIATSS et ITA (mise en place des tenure tracks, des CDI de projets notamment);

- la remise en cause du statut des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s et des Chercheur.e.s avec la disparition de la référence aux 192h équivalent TD.

Malgré les très nombreuses motions, les multiples tribunes publiées, issues des laboratoires de recherche, de collectifs universitaires, depuis le début de l'année 2020, s'opposant à ce projet et soulignant les risques associées à de telles orientations, malgré la mobilisation importante de l'ensemble de la communauté universitaire et au sein des établissements de recherche tout au long du premier trimestre 2020, nous constatons que le ministère décide de passer en force et au pas de charge, un projet de loi qui va à l'encontre des positions exprimées par la majorité des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet s'inscrit de fait dans un mouvement de démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, une mise en concurrence exacerbée et délétère entre établissements, entre laboratoires, entre enseignants-chercheurs (les récentes propositions de revalorisation des carrières allant aussi dans ce sens), une gestion à court terme des moyens, une précarisation renforcée des membres de cette communauté. Nous demandons à nos élus des différentes instances (CUFR, Conseil d'Administration, Présidence...) de l'université Paris Nanterre de porter cette position à tous les niveaux (CPU, ministère) et prendrons à la rentrée universitaire des temps de réflexion collective, associant étudiants, enseignants chercheurs et collègues BIATSS, pour poursuivre notre opposition à ce projet de loi. Nous invitons nos collègues des autres départements et des autres UFR à nous rejoindre dans cette démarche. »

La motion est votée à la majorité des membres présents et représentés.

- La proposition de rédiger une motion concernant le problème des langues est reportée au prochain CUFR.

- Avec le développement des cours à distance et des visioconférences, une charte de droit à l'image a été rédigée par le SAJI.

- En ce qui concerne le recensement de prêt de matériel informatique pour les étudiants, la vice-présidence a envoyé un mail à tous les nouveaux étudiants afin de connaître leurs besoins en équipements.

- Avec la situation sanitaire se pose la question de la ventilation des salles et des amphis. Franck COLLARD a envoyé un mail pour savoir ce qu'il en est de l'amphi DD qui est resté sans réponse à ce jour. Il est possible d'aérer les autres salles et amphis.

- La question de l'offre de séminaires mutualisés pour les étudiants de master n'est pas encore réglée. Cette banque de séminaires est ouverte à tous les étudiants de l'UFR, de l'université et des autres

universités. Agnès DIAB a demandé de recenser 2 ou 3 séminaires afin que cela soit gérable au niveau pédagogique.

- Seyba SIMA revient sur les problèmes en matériel informatique des étudiants. : il n'y a pas de proposition de matériel aux étudiants déjà inscrits l'année dernière pour le moment.

- Emmanuelle DU MESNIL demande s'il est possible de donner une salle aux étudiants afin qu'ils suivent les cours en visio. Cela ne peut pas se faire du fait de l'impossibilité de gérer les flux, de plus les appariteurs ne peuvent ouvrir les salles en l'absence d'enseignant.

Fin du conseil à 17h00.